

A Ludon-Médoc, le 31 juillet 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'interdiction de la chasse pour 7 espèces de gibier d'eau dans le site Natura 2000 – Bassin d'Arcachon – Banc d'Arguin : la procédure est toujours en cours

Si le Tribunal Administratif de Bordeaux rejetait le 16 mai 2023 les demandes d'interdiction de toutes formes de chasse, de destruction des tonnes et de dépollution des lacs de tonne formulées par les associations Défense des Milieux Aquatiques et Sea Shepherd France sur la zone Natura 2000 du bassin d'Arcachon et du banc d'Arguin, il enjoignait malgré tout au préfet de prendre un arrêté portant interdiction de la chasse de 7 espèces (le râle d'eau, le fuligule milouin, l'oie cendrée, le courlis cendrée – bien que déjà suspendue par moratoire, le courlis corlieu, la bécassine des Marais et le chevalier combattant sur cette zone Natura 2000. Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a fait appel de ce jugement devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux, soutenue par la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde.

Le 14 mai 2024, le préfet exécuta le jugement du Tribunal administratif de Bordeaux. A la veille de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau ce premier samedi d'août sur le Domaine public maritime, la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde pris la décision d'engager une procédure contre cette nouvelle décision préfectorale. Le Tribunal administratif de Bordeaux n'a malheureusement pas entendu « l'appel » des quelques 600 porteurs de cartes de l'association de chasse maritime du bassin d'Arcachon portée par la Fédération. Ce nouveau volet de cette bataille juridique n'en n'est pas pour autant terminé : un nouveau recours est actuellement à l'étude.

Malgré l'incompréhension que suscite cette situation, je vous rappelle qu'il est interdit de chasser ces 7 espèces sur le Domaine public maritime de l'Association chasse maritime du Bassin d'Arcachon, de même que sur les domaines endigués du Bassin d'Arcachon (domaine de Certes et Graveyron, Malprat, Ilots de Biganos et tout le Delta de la Leyre).

Le combat continue !

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA GIRONDE

10 chemin Labarde - CS 70124 LUDON MÉDOC - 33294 BLANQUEFORT CEDEX
fdc33@chasseurdefrance.com - Tél. 05 57 88 57 00 - Fax 05 57 88 57 01 - www.chasseurs33.com